

Avoir 30 ans et être encore célibataire : une catégorie émergente en Algérie

Zahia Ouadah-Bedidi*

Le mariage, dans la tradition musulmane et dans la législation algérienne, constitue le principe de base de la famille et sert ainsi de plate forme à toute l'organisation des rapports entre les individus et la société [AARDES, 1977 ; Boutefnouchent, 1982]. Le mariage est une institution fortement recommandée par l'islam. Il est considéré à la fois comme un devoir religieux, un acte social et juridique et un acte personnel ayant pour objectif amour et affection [Bourayou et Belhadri, 2000]. Les bienfaits reconnus au mariage dépasseraient cependant la dimension personnelle. En effet, ayant une grande valeur religieuse et spirituelle, notamment par son pouvoir à attirer la grâce divine, le mariage serait profitable à la société toute entière. Chez les musulmans, le mariage est une *Sunna*, c'est-à-dire une tradition du Prophète, importante à suivre.

Dans la société algérienne, le mariage a toujours été considéré comme une étape incontournable de la vie d'un individu et surtout de celle de la femme. Une femme qui ne se mariait pas faisait honte à ses parents et n'avait pas de statut dans la société. En demandant des nouvelles d'une fille perdue de vue depuis un moment, la première information généralement donnée est son statut vis-à-vis du mariage. « *Elle s'est mariée* », ou alors « Elle est fiancée et va bientôt se marier », ou encore, « *meskina*¹, elle n'a pas pu se marier jusqu'à présent ». Aujourd'hui, la valeur sociale du mariage ne semble pas avoir changé ; une femme mariée est toujours plus valorisée qu'une femme célibataire. Cependant, les modalités liées à cette institution ont subi des transformations radicales en un temps record. Le mariage qui était, il y a seulement une trentaine d'années, précoce, endogamique et surtout universel, et où la femme était de plusieurs années la cadette de son époux, est dans une phase de bouleversements. Si aujourd'hui les données sur le célibat définitif² montrent encore une certaine conformité du mariage algérien à un des aspects du modèle nuptial traditionnel arabo-musulman [Fargues, 1987 et 2000], à savoir son universalité, d'autres évolutions récentes dans la nuptialité algérienne ne laissent, au contraire, aucun doute sur la mutation profonde du système matrimonial tout

* Chercheure, Institut national d'études démographiques, Paris.

1. « La pauvre ».

2. 2 % au maximum, au recensement de 1998, aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

entier [Ouadah-Bédidi et Vallin, 2003]. En 2002, les femmes se marient en moyenne à 30 ans contre seulement 18 ans en 1966 et les hommes se marient à 33 ans contre 24 ans en 1966, soit un célibat prolongé de 12 ans pour les femmes et de 9 ans pour les hommes. Pourquoi les jeunes se marient-ils si tardivement ? S'agit-il d'un phénomène marginal qui ne touche que les grandes villes et le milieu urbain ? Le célibat des hommes est-il comparable à celui des femmes ?

Célibat et primumonialité : une surprenante mutation à l'échelle nationale

Au début du siècle, le célibat aux jeunes âges, et plus particulièrement chez les femmes, était rare. En 1911, une femme sur deux âgée de 17 ans était déjà mariée alors que chez les hommes, seuls 10 % étaient déjà mariés avant l'âge de 20 ans [Fargues, 1986]. La répartition de la population selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial, disponible dans les recensements et les enquêtes permet de déterminer les proportions de célibataires (individus qui n'ont jamais été mariés) par groupes d'âges quinquennaux. Il est ainsi possible de mesurer le calendrier et l'intensité de la nuptialité dans chaque groupe d'âges et de suivre leur évolution sur une durée de 50 ans.

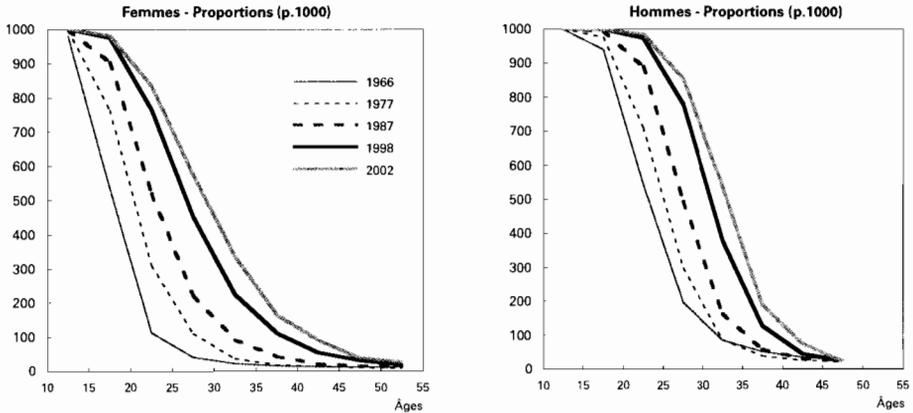
De plus en plus de célibataires à tous les âges

Durant la deuxième moitié du XX^e siècle, le célibat, aussi bien chez les femmes que chez les hommes, a connu deux mouvements inverses. De 1948 à 1966, les proportions de célibataires ont diminué à tous les âges avant de reprendre un mouvement de hausse continue et soutenue jusqu'en 2002. En 1998, on ne compte plus que 3 % de femmes mariées âgées de 15-19 ans contre près de 50 % en 1966 (fig. 1a et 1b). Les évolutions sont spectaculaires : chez les femmes, la proportion de célibataires à 20-24 ans est 7 fois plus élevée qu'en 1966 et celle des 25-29 ans, plus de 11 fois. Chez les hommes, l'évolution est un peu moins importante, mais la part des célibataires à 20-24 ans et 25-29 ans a quand même été multipliée respectivement par 2 et par 4. Entre 1998 et 2002, les proportions de célibataires continuent d'augmenter à tous les âges aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, entre 30 et 39 ans, les proportions de célibataires ont été multipliées par 1,5 et entre 40 et 44 ans par 1,7.

Cette augmentation importante des célibataires à tous les âges ne sera fort probablement pas sans conséquence sur le célibat définitif. Si actuellement³ seuls 3,2 % des femmes et 1,8 % des hommes sont encore célibataires à 50 ans, ce n'est peut-être là qu'un effet de génération. En effet, il y a de plus en plus de célibataires à tous les âges adultes. La forte croissance des proportions de célibataires à 30 ou à 35 ans permet de se demander si le célibat définitif ne va pas finir par prendre lui-même de l'ampleur quand ces nouvelles générations approcheront à leur tour de la cinquantaine. L'évolution future de ces proportions de célibataires amènera-t-elle le célibat définitif à augmenter ? L'examen des proportions de célibataires, à 30-34 ans

3. Selon les derniers résultats de l'enquête Papfam, 2002.

Fig. 1 – Evolution des proportions de célibataires par groupes d'âges des femmes et hommes de 1948 à 2002



Sources : de 1966 à 1998, calculés à partir des données de recensements ; 2002, enquête Papfam.

et à 35-39 ans, laisse croire à une telle éventualité. Alors qu'en 1966, pratiquement toutes les femmes et moins d'un homme sur 10 étaient encore célibataires à 30-34 ans, trente ans plus tard, une femme sur 4 et près de 2 hommes sur 5 ne se sont jamais mariés.

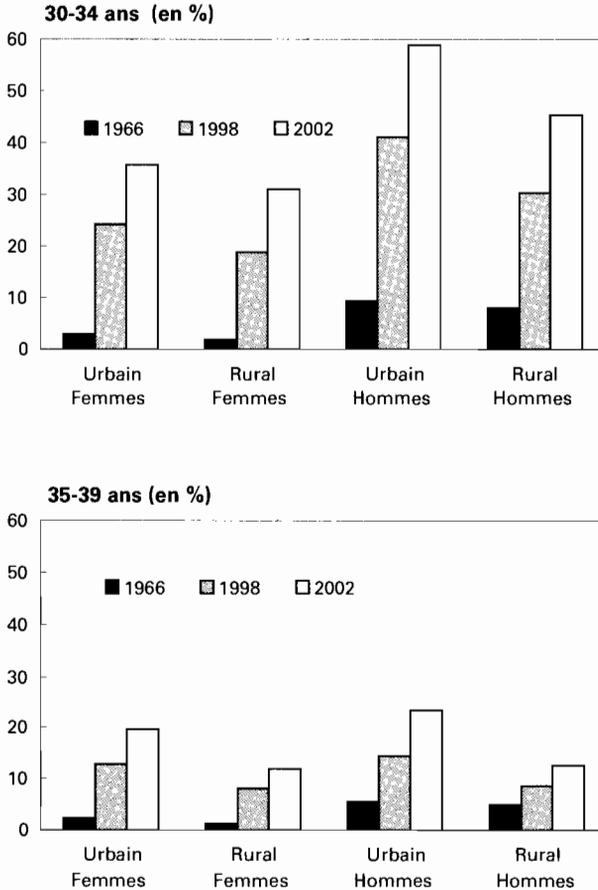
Bien que le célibat des adultes augmente aussi vite en milieu urbain qu'en milieu rural, c'est dans les villes que ce phénomène semble le plus prégnant. Il y a une trentaine d'années, avoir 30 ans et être encore célibataire était rare aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, notamment chez les femmes qui étaient à peine 2 % dans ce cas. L'enquête sur la santé de la famille de 2002 révèle une montée vertigineuse des célibataires après l'âge de 30 ans : près de 36 % des femmes et près de 60 % des hommes âgés de 30-34 ans sont encore célibataires en milieu urbain. Les femmes se mariant en moyenne à l'âge de 30 ans et les hommes à l'âge de 33 ans, ces proportions de célibataires observées à 30-34 ans diminuent rapidement dans le groupe d'âge suivant (- 45 % chez les femmes et - 60 % chez les hommes). À 35-39 ans, environ un homme sur 4 et une femme sur 5 sont encore célibataires conduisant à des écarts entre les deux sexes plus réduits (fig. 2). Ce sont ces générations d'hommes et de femmes qui gonfleront peut-être les effectifs des célibataires définitifs.

Le retard spectaculaire de l'âge au premier mariage

Pour mieux rendre compte de l'ampleur de la montée du célibat et des changements qui affectent le calendrier de la nuptialité en Algérie, nous avons construit, un indicateur synthétique : l'âge moyen au premier mariage⁴, sur la base des

4. Grâce à la méthode de Hajnal (Hajnal, 1953), appliquée aux données des six derniers recensements et des deux dernières enquêtes démographiques, nous avons pu suivre l'évolution du calendrier de la nuptialité sur une période de plus de 50 ans.

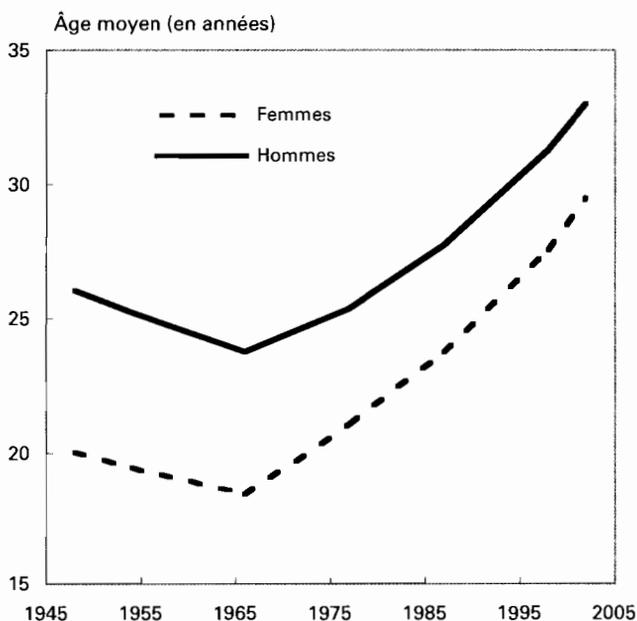
Fig. 2 – Évolution de 1966 à 2002 des proportions de célibataires à 30-34 ans et 35-39 ans selon le sexe et le milieu de résidence



proportions de célibataires [Tabutin et Vallin, 1977], observées précédemment. Les données des recensements et de l'enquête Papfam 2002 montrent que le calendrier de la nuptialité connaît un vieillissement important et continu. L'âge au mariage de plus en plus tardif des Algériens, et particulièrement celui des femmes, exprime un changement considérable de toute l'institution matrimoniale de la société. En effet, on est passé, en l'espace de trois décennies, d'un système matrimonial reposant sur le mariage précoce, notamment pour les filles, à un mariage très tardif [Ouadah-Bedidi et Vallin, 2000]. Après avoir connu une diminution, au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'âge moyen au premier mariage tant des hommes que des femmes n'a cessé d'augmenter depuis 1966 passant de 18,3 ans chez les femmes et 23,8 ans chez les hommes à 29,6 ans et 33,3 ans respectivement en 2002. En l'espace de trente-cinq ans, les femmes ont retardé de plus de 11 ans leur

premier mariage et les hommes de près de 10 ans (fig. 3a), la dernière période intercensitaire (de 1987 à 1998) étant celle où l'âge au premier mariage des femmes a le plus augmenté (4 ans de plus). Cette hausse de l'âge moyen au premier mariage est également observée dans les deux autres pays voisins de l'Algérie. Le Maghreb est actuellement la région d'Afrique où l'âge au mariage est le plus tardif. En Tunisie, la hausse de l'âge au mariage des femmes a été constante depuis l'indépendance : celui-ci est passé de 19,1 ans en 1956 à 27,8 ans en 1999. Au Maroc, l'âge au mariage est passé de 17,3 ans en 1960 à 26,2 ans en 1995 [Yaakpubd, 2002 ; Ouadah-Bedidi et Jacques Vallin, 2000].

Fig. 3 – Évolution de l'âge moyen au 1^{er} mariage des femmes et des hommes de 1948 à 2002 d'après les données de recensements



Quelle est l'ampleur des changements ?

Afin de mieux saisir l'ampleur des changements dans les comportements matrimoniaux, nous avons tenté de mesurer le degré de diffusion spatiale de ces nouveaux comportements. Pour cela, nous avons exploité les données régionalisées des recensements, en présentant dans un premier temps une analyse cartographique depuis 1966 de l'âge moyen au premier mariage. Puis, dans un second temps, en procédant à une analyse multivariée de la situation observée en 1998 en liaison avec divers indicateurs socio-économiques et culturels disponibles à partir des deux derniers recensements (1987 et 1998) afin de dégager quelques facteurs explicatifs de ces évolutions.

En Algérie, des données sur la nuptialité régionale sont disponibles dans tous les recensements réalisés depuis 1948⁵. Ils constituent la principale source d'informations utilisée dans cette analyse. Toutefois, les deux recensements réalisés avant l'indépendance (1948 et 1954) ne permettent malheureusement qu'une analyse au niveau national ou tout au moins au niveau des grandes régions administratives (Algérois, Oranie, Constantinois et le Sud). En revanche, à partir de 1966, en dépit de certaines difficultés liées aux modifications du découpage administratif entre les différents recensements [Ouadah-Bédidi et Vallin, 2002], les données de recensements permettent de suivre l'évolution de la nuptialité régionale au niveau des wilayas⁶ ou au niveau des daïra⁷, sur une durée de trente ans.

En 1998, d'après les données du recensement, le mariage précoce a disparu de la carte géographique de l'Algérie. L'âge moyen au premier mariage, estimé par la méthode de Hajnal, variait chez les femmes de 24 ans, dans le Sud, (Illizi) à 29,9 ans dans la capitale (Alger) et chez les hommes, de 28,5 ans dans les hauts plateaux du Centre (Djelfa) à 33,4 ans, également à Alger⁸. Chez les femmes, on observe un double contraste : nord/sud et est/ouest. En effet, d'une part, les wilayas sahariennes prolongées par celles du centre des hauts-plateaux forment une zone presque homogène avec des âges moyens au premier mariage les plus bas (inférieurs à 25 ans) observés en 1998 (fig. 4a). D'autre part, en Algérie du Nord, on distingue nettement trois grands groupes de wilayas, regroupées autour des grandes métropoles (Alger, Annaba, Oran, Constantine) où les âges moyens au premier mariage sont très tardifs (supérieurs à 28 ans). Par ailleurs, la zone d'âges au mariage tardif est beaucoup plus étendue à l'est qu'à l'ouest. Chez les hommes, on observe presque le même schéma (fig. 4b) : l'âge au mariage est très tardif dans le nord du pays, notamment dans les grandes villes (Alger, Constantine, Oran, Annaba). En revanche, les wilayas sahariennes se situent au même niveau que l'essentiel des hauts plateaux, voir comparables à certaines wilayas côtières. En effet, les wilayas centrales des hauts plateaux contrastent avec la plupart des wilayas côtières et notamment les grandes métropoles et les villes environnantes. La localisation des grandes agglomérations urbaines joue évidemment un rôle important dans ces contrastes ; mais, il semble bien que ces derniers dépendent aussi d'autres facteurs géographiques.

Cette configuration géographique a-t-elle évolué depuis les trente dernières années ? Une étude portant sur les variations géographiques de l'âge au mariage à partir des données du recensement de 1966 [Vallin, 1973a et b ; 1975] offre un

5. Au nombre de six (1948, 1954, 1966, 1977, 1987 et 1998).

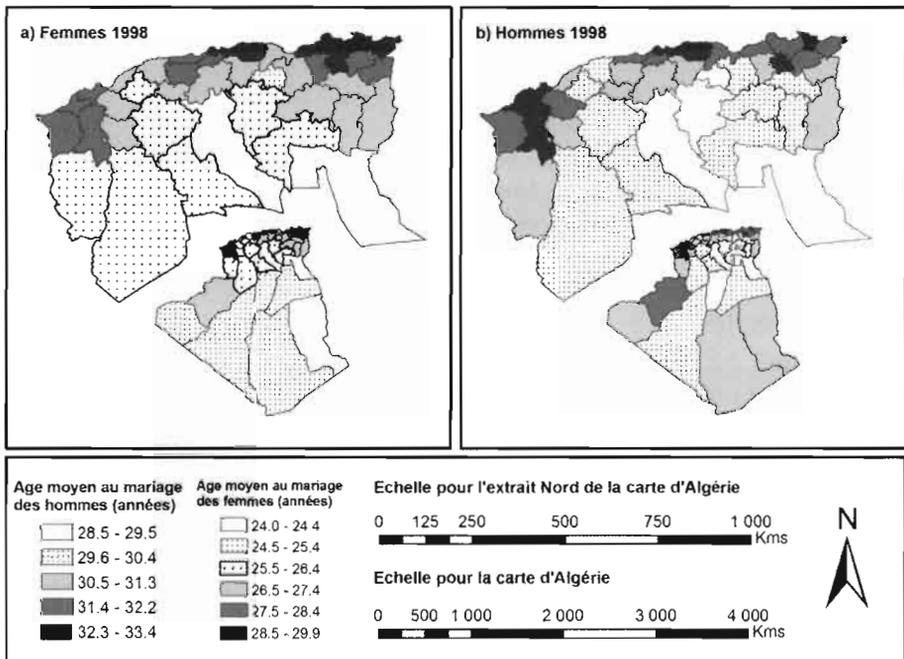
6. La wilaya, qui correspond au département pour la France, est la première entité administrative au-dessous de l'État. Le nombre et la taille des wilayas a beaucoup évolué depuis l'indépendance. En 1998, l'Algérie comptait 48 wilayas.

7. La daïra équivaut à l'arrondissement dans le système administratif français. L'Algérie compte actuellement 544 daïras pour 48 wilayas.

8. Soit de 5 à 11 ans de plus que l'âge minimum légal, fixé à 19 ans pour les femmes et les hommes depuis février 2005. Il faut toutefois rappeler que l'âge minimum légal était, depuis 1984, fixé à 18 ans pour les femmes et à 21 ans pour les hommes !

point de référence. Toutefois, si la comparaison intercensitaire n'est pas immédiate⁹, en raison du découpage administratif qui a beaucoup changé, cette étude permet de bien cerner la tendance de ces évolutions géographiques. Une seconde étude, plus récente, portant sur les données du recensement de 1987 [Ouadah-Bedidi et Vallin, 2000 ; Ouadah-Bedidi et Vallin, 2003 ; Ouadah-Bedidi, 2002 ; Brahimi et Ouadah, 1992], constitue un second point de référence et permet une meilleure comparaison avec les données de 1998, puisque le découpage administratif n'a quasiment pas changé au niveau des wilayas entre les deux derniers recensements (hormis dans la région d'Alger). Par ailleurs, afin d'en assurer la comparabilité dans le temps, les cartes utilisées ont été construites avec les mêmes échelles (une pour les femmes et une pour les hommes). Les catégories de valeurs retenues ont été définies sur la base de l'ensemble des observations faites de 1966 à 1998 ; elles ont été centrées autour de la moyenne et délimitées en fonction de l'écart-type. Cela explique que, selon l'année d'observation, certaines catégories ne sont pas représentées sur les cartes.

Fig. 4 – Variations géographiques de l'âge moyen au premier mariage des femmes et des hommes au recensement de 1998



9. Le nombre de wilayas étant passé de 15 à 48, la comparaison n'est guère pertinente à ce niveau de découpage. Cependant, l'étude précitée portait sur les 117 daïras de 1966 et permet une comparaison à un niveau assez fin avec néanmoins certaines difficultés car de nombreuses discontinuités ont été introduites entre les frontières des anciennes daïras et celles des nouvelles wilayas.

En l'espace de trente ans, les cartes des âges au mariage des femmes et des hommes se sont considérablement foncées. Chez les femmes, on retrouve en 1998 les mêmes variations géographiques que celles observées en 1966 et 1987. D'une part, l'âge moyen au premier mariage augmentait au fur et à mesure que l'on se dirigeait du sud vers le nord (un contraste nord/sud) et, d'autre part, l'est s'oppose à l'ouest avec une prédominance de mariages plus tardifs à l'est du pays. En effet, au recensement de 1966, on passait d'un âge moyen au premier mariage de 15,2 ans chez les femmes du Sud à 20,6 ans dans le Nord. De même, dans l'Algérie du Nord, la nuptialité était plus précoce dans les hauts plateaux du Centre et plus tardive sur la côte, et plus particulièrement au nord-ouest et au nord-est. Vingt ans après le recensement de 1966, on retrouve encore le même schéma : les femmes du Sud et celles de l'Est algérien se marient plus tôt que celles du Nord. Ainsi en 1987, c'est dans le centre des hauts plateaux que l'âge au mariage des femmes était le plus précoce (avec un minimum de 19,6 ans à Djelfa). Au nord, où les comportements sont moins traditionnels, les femmes se marient plus tardivement (avec un maximum de 27,2 ans). Dans cette partie de l'Algérie, on distingue également des différences dans l'âge au premier mariage des femmes qui sont liées aussi au développement socio-économique des régions : les grandes métropoles (Alger, Oran Constantine ainsi qu'une grande partie des villes du Nord-Est).

Contrairement aux femmes, les contrastes nord-sud et est-ouest sont moins marqués chez les hommes. En 1966, à l'exception de quelques wilayas sahariennes, le mariage des hommes est plus tardif dans le Sud, et notamment dans le sud-ouest de l'Algérie du Nord ainsi que dans l'est. Les âges aux mariages masculins les plus faibles se trouvaient dans les zones rurales des hauts plateaux et de la côte. Au recensement de 1987, le mariage des hommes semble très tardif dans les grandes villes côtières, comme chez les femmes, mais il l'est également dans certaines régions où la nuptialité féminine est précoce, notamment dans le Sud-Ouest. La nuptialité est ainsi moins tardive dans les régions des hauts plateaux du centre.

En résumé, partout, de 1966 à 1998, l'âge moyen au mariage a considérablement augmenté, aussi bien dans le nord du pays que dans le sud pour les femmes, mais beaucoup plus dans le nord pour les hommes. Et depuis 1987, on assiste à une accélération de la hausse de l'âge au premier mariage pour les deux sexes. Alors qu'en 1987, les femmes se mariaient en moyenne avant 24 ans dans 2 wilayas sur 3 et avant l'âge de 22 ans en moyenne dans 1 wilaya sur 4, en 1998, les femmes se marient à partir de 27 ans en moyenne dans plus d'une wilaya sur 2 et plus encore, dans 7 wilayas sur 8, les femmes se marient à partir de 25 ans en moyenne. Chez les hommes, on observe les mêmes évolutions : en 1998, dans 5 wilayas sur 6, l'âge au mariage est de 30 ans et plus alors que dix ans plus tôt, seule 1 wilaya sur 48 affichait un âge au mariage supérieur ou égal à 30 ans (tab. 1). L'ampleur de ces changements a été plus importante chez les femmes puisqu'en moyenne la hausse de l'âge au mariage a été de l'ordre de 16 % contre 13 % chez les hommes. Par ailleurs, 14 wilayas sur 48 ont enregistré des augmentations de plus de 20 % dans l'âge au mariage des femmes (tab. 2).

Tab. 1 – Nombre de wilayas selon l'âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes d'après les recensements de 1987 et 1998

	1987		1998	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Avant 25 ans	41	1	6	0
De 25 ans à moins de 30 ans	7	46	41	8
30 ans et plus	0	1	1	40
Total des wilayas	48	48	48	48

Tab. 2 – Nombre de wilayas selon l'augmentation relative (%) de l'âge moyen au premier mariage entre 1987 et 1998

	Femmes	Hommes
Inférieure à 10 %	1	10
De 10 % à moins de 15 %	11	31
De 15 % à moins de 20 %	22	7
De 20 % et plus	14	0
Total des wilayas	48	48

À quoi tient cette évolution spectaculaire de l'âge au mariage ?

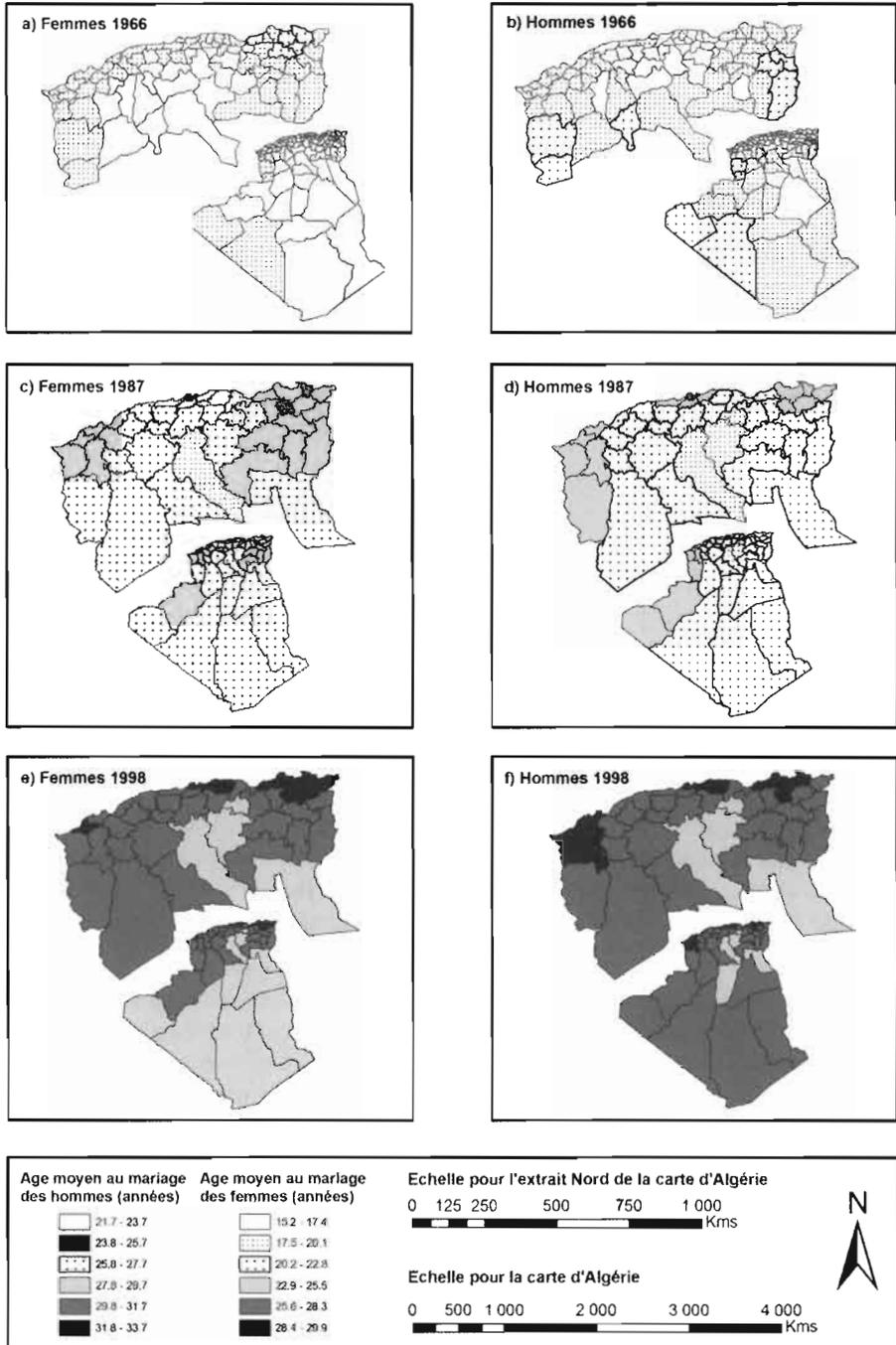
Afin de mieux comprendre ces changements importants dans les comportements matrimoniaux des femmes et des hommes en Algérie, nous avons tenté, dans cette dernière étape, d'identifier d'abord les facteurs susceptibles d'expliquer les disparités régionales observées dans l'âge moyen au premier mariage en 1998 et son évolution depuis 1987, au moyen d'une analyse en composantes principales¹⁰, puis nous avons développé un peu plus les principaux facteurs mis en évidence par l'analyse multivariée¹¹ en ayant recours à l'ensemble des données disponibles.

Les résultats obtenus viennent confirmer les observations faites par l'analyse cartographique. L'ensemble des relations entre les variables socio-économiques et les indicateurs de nuptialité dans l'univers des 48 wilayas se trouve en grande partie résumée en trois principaux facteurs qui expliquent à eux seuls plus des 70 % de la variance totale chez les femmes et plus de 67 % de la variance totale chez les

10. Nous avons mis en relation les variations géographiques de l'âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes séparément avec une quarantaine de variables socio-économiques disponibles pour chaque wilaya pour les deux derniers recensements 1987 et 1998 (ONS, 1993, 1999 et 2001a et b). Elles se rapportent au degré de développement socio-économique (scolarisation des hommes et des femmes, analphabétisme des hommes et des femmes, l'activité agricole des hommes et des femmes, les taux d'urbanisation), au marché matrimonial (rapport des femmes célibataires aux hommes célibataires), et aux caractéristiques résidentielles (nombres de personnes par pièce et par logement, taille des ménages, type de logement, électricité, etc.).

11. Effectuée par le logiciel SPAD.

Fig. 5 – Évolution des variations géographiques de l'âge moyen au premier mariage des femmes et des hommes de 1966 à 1998



hommes. Le premier axe factoriel, qu'on pourrait qualifier d'axe de l'instruction explique à lui seul plus de 36 % de la variance totale. C'est un axe qui exprime en quelque sorte tous les efforts de développement et de modernisation, notamment l'instruction massive des femmes, les wilayas où les femmes sont le plus scolarisées, aussi bien en 1987 qu'en 1998, et celles où elles ont atteint des niveaux d'études avancées étant celles où l'âge au mariage est le plus élevé. L'analphabétisme est ainsi toujours associé aux wilayas qui présentent les âges au mariage les plus précoces, aussi bien des femmes que des hommes. Le deuxième axe factoriel, qui explique plus de 19 % de la variance totale, est un axe qui exprime la pression démographique, d'une part, et le développement en terme d'urbanisation et de niveau de vie, d'autre part. Les wilayas les moins urbanisées, avec une forte activité agricole des femmes présentent des âges au mariage plus faibles. De même, la proportion des hommes au chômage ainsi que les conditions de vie dans les logements (taux d'occupation des logements, nombre de pièces par logement en 1998 et le nombre de personnes par pièces en 1987) qui expriment les difficultés financières pour la mise en couple, se retrouvent associées au mariage tardif dans les différentes régions du pays.

Au total, ce premier plan factoriel traduit bien le schéma classique où l'âge au mariage augmente quand les personnes deviennent plus instruites (notamment les femmes) mais également, lorsque les conditions matérielles, surtout celles liées au logement et à l'emploi ne sont pas favorables à un mariage moins tardif.

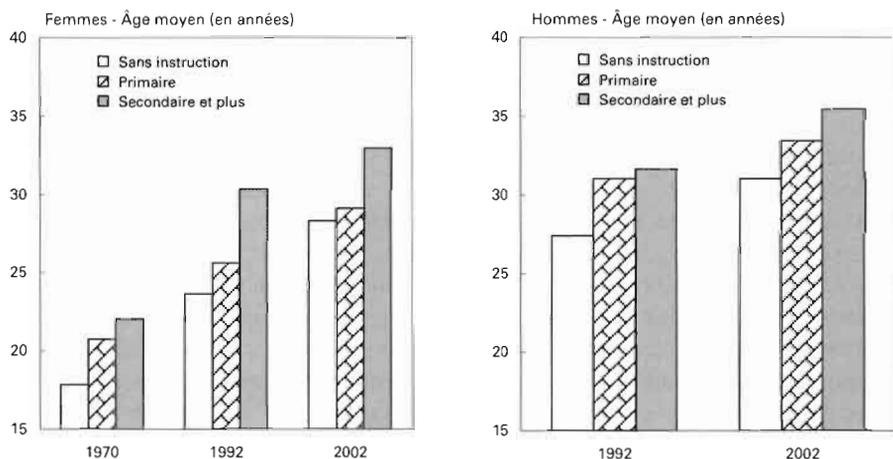
L'instruction des filles : principal moteur dans les changements matrimoniaux

Cette évolution de l'âge au mariage en Algérie n'est pas due à celle de la législation qui ne fait bien souvent qu'accompagner les changements réels en cours¹². Elle est beaucoup plus étroitement liée d'une part, à l'expansion de la scolarisation, qui prolonge, notamment chez les filles, la durée des études et retarde le mariage, et d'autre part, à l'accès des femmes au marché du travail¹³ qui leur offre une alternative à l'entrée précoce dans la vie maritale et la procréation. Les hommes, quant à eux, en plus de la prolongation de leurs études, éprouvent des difficultés grandissantes à trouver un emploi, un logement, et à assumer les coûts très élevés des cérémonies de mariage, ce qui les pousse à retarder de plus en plus leur mise en union. Déjà en 1970, les femmes instruites se mariaient plus tard que les non instruites (fig. 6). Vingt ans plus tard, en 1992, les femmes ayant atteint le niveau secondaire se marient environ sept ans plus tard que celles qui n'ont jamais été scolarisées. Les hommes instruits retardent également leur premier mariage (4 ans d'écart entre les non scolarisés et ceux ayant le niveau secondaire et plus).

12. En 1984 (loi n° 84-11 du 9 juin 1984 portant code de la famille), l'âge minimum légal au mariage était de 18 ans pour les femmes et de 21 ans pour les hommes. Une réforme récente est entrée en application depuis le mois de février 2005 (ord. n° 0502 du 27 février 2005) modifiant l'âge minimum légal à 19 ans pour les deux sexes.

13. Même si l'accès au marché du travail ne signifie pas systématiquement une activité salariée assurée, les femmes deviennent demandeuses d'emploi systématiquement après la fin ou l'arrêt de leurs études.

Fig. 6 – Évolution de 1970 à 2002 de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe et le niveau d'instruction



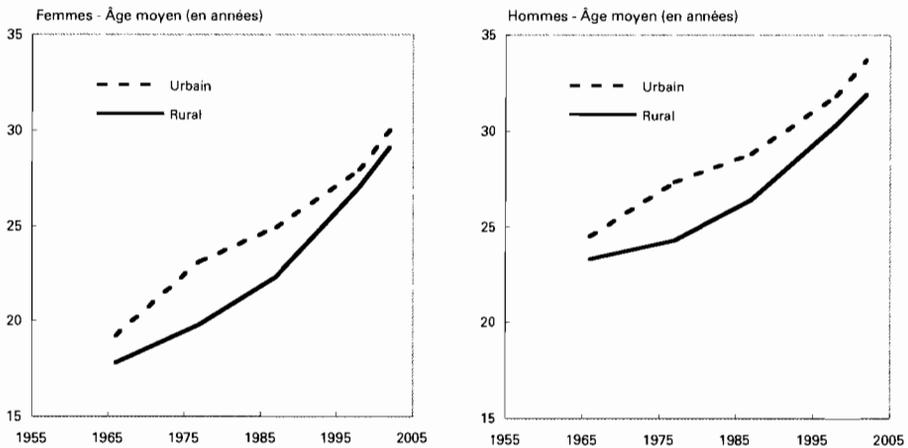
Cette distinction selon l'instruction reste toujours vérifiée aujourd'hui. En 2002, les femmes ayant atteint le niveau secondaire se marient à 33 ans environ et les hommes à plus de 35 ans. L'effet de l'instruction et surtout celui de la prolongation des études est très net : l'écart entre les personnes sans instruction et celles ayant atteint le niveau secondaire est de 4,7 ans chez les femmes et de 4,4 ans chez les hommes. Cependant, si la prolongation des études constitue certes un facteur mécanique de retard de l'âge d'entrée en union, les femmes et les hommes ne font pas tous des études supérieures. En 1998, 6 % des femmes âgées de 15 à 59 ans ont atteint un niveau d'instruction supérieur et plus d'une femme sur 10 âgée de 20 à 29 ans est à l'université. Or, le retard de l'âge au mariage se produit pour toutes les femmes, quel que soit le niveau d'instruction atteint. L'effet de l'instruction est alors double, car non seulement le mariage est remis à plus tard mais l'instruction développe chez les jeunes des comportements nouveaux en matière de nuptialité. Même si les études sont terminées, le mariage ne suit pas systématiquement. Quelque chose d'autre se passe entre ces deux événements (le travail, la préparation du mariage, la constitution de la dot, etc.). On voit ici l'intérêt que pourrait apporter une analyse biographique de ces différents événements (fin des études, début du travail, date du premier mariage). À défaut de telles données, nous pouvons procéder à une analyse transversale de l'âge au mariage selon la situation individuelle.

L'urbanisation : un effet de moins en moins évident

Si aujourd'hui les Algériens se marient aussi tard en ville qu'à la campagne, la situation était différente il y a une trentaine d'années. En effet, traditionnellement, l'âge au mariage, en particulier celui des filles, était plus précoce en milieu rural

où la société patriarcale était plus prégnante, mais c'est également en milieu rural et chez les femmes que les évolutions de la nuptialité ont été les plus importantes [Ouadah-Bedidi et Vallin, 2000]. De 1966 à 1977, l'âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes a augmenté plus rapidement en milieu urbain (+ 4 ans chez les femmes et + 3 ans chez les hommes) (fig. 7). À partir de 1977, le rythme s'inverse et devient plus rapide en milieu rural, conduisant à une réduction des différences entre les deux milieux et à l'atténuation de l'effet différenciateur de l'urbanisation.

Fig. 7 – Évolution de 1966 à 2002 de l'âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes selon le milieu de résidence



En 1966, l'âge moyen au premier mariage des femmes était aussi précoce en ville qu'à la campagne avec une différence de 1,4 ans. À partir de 1966, les femmes citadines se marièrent plus tardivement que les rurales, les écarts ont atteint 3,3 ans en 1977 et 2,6 ans en 1987. Trente ans plus tard, les femmes rurales ont rattrapé les citadines en se mariant aussi tardivement, l'écart n'étant plus que de 0,9 an. En l'espace de trente ans, les femmes ont ainsi gagné 9 ans en moyenne de célibat aussi bien en milieu rural (9,1 ans) qu'en milieu urbain (8,7 ans). Chez les hommes, l'évolution a été aussi spectaculaire : en 1966, les ruraux et les citadins se mariaient à des âges proches (23,3 ans et 24,5 ans respectivement). Depuis, les écarts entre les milieux urbain et rural se creusent et atteignent 3 ans en 1977, avant de baisser à nouveau jusqu'à 1,8 ans en 1998. Chez les hommes, le célibat a gagné plus de terrain en milieu urbain qu'en milieu rural : il a ainsi été prolongé de 6,7 ans en milieu rural et de 7,8 ans en milieu urbain. À partir de 1998, l'âge au mariage augmente aussi bien en ville qu'à la campagne. Les écarts entre milieux de résidence restent stables chez les femmes et augmentent légèrement chez les hommes qui ont ainsi retardé leur premier mariage de près de 2 ans en milieu urbain, entre 1998 et 2002.

Les difficultés économiques

La période de récession que connaît l'Algérie depuis 1985, suite au contre choc pétrolier, s'est traduite par un accroissement dramatique du nombre de chômeurs qui représentaient, en 1995, plus de deux millions de personnes, soit 28 % de la population active (dont 80 % sont âgés de 16 à 29 ans). Ce chiffre traduit les difficultés d'insertion des jeunes dans la vie active, ce qui pèse sur leurs perspectives de mariage (sachant que de longues années de travail et d'épargne sont nécessaires pour se marier). À titre d'exemple, la constitution de la dot à verser à la mariée constitue en soi un budget conséquent. Les bijoux à eux seuls (en général une parure en or) coûtent en moyenne environ 4 à 5 fois le salaire d'un cadre. Le mouton, que le marié doit offrir également à la famille de la mariée le jour de la cérémonie, coûte environ deux à trois fois le SMIC¹⁴, sans parler des autres dépenses nécessaires et aussi coûteuses (location de la salle de fêtes, gâteaux, cortège, etc.). En général, un salarié moyen (au SMIC) doit économiser la totalité de sa paie pendant environ trois années pour pouvoir face aux dépenses du mariage. Sans l'aide de la famille, la plupart des jeunes retarderaient encore plus leur âge au mariage.

...Le mariage... bien sûr qu'il a changé [...] Comment les marier, il n'y a pas logement, il n'y a pas de travail, comment peuvent-ils se marier ou comment peuvent-ils avoir un avenir ? Ou comment demander la main d'une fille... (Femme au foyer, mariée, 63 ans)¹⁵.

Tout comme le niveau d'instruction, les données du dernier recensement sur l'état matrimonial de la population et la situation individuelle¹⁶ qui permettraient d'analyser les variations du calendrier de la primo-nuptialité selon ces caractéristiques ne sont pas encore disponibles. Toutefois, ces données ont été analysées pour l'avant-dernier recensement (1987) fournissant ainsi une idée sur les incidences des difficultés économiques sur le marché matrimonial. Nous avons pour cela construit des tables de nuptialité pour chacune des catégories de la situation individuelle. La population totale est elle-même divisée en population non active et active. Cette dernière est constituée des « occupés » au moment du recensement et de ceux qui sont en rupture de travail et qui sont à la recherche d'un emploi, « les sans travail » (STR), qu'ils aient travaillé dans le passé (STR1) ou non (STR2). Pour constituer la catégorie des chômeurs, nous avons donc regroupé les STR1 et les STR2. Les interactions entre le marché du travail et le marché matrimonial ne semblent pas être les mêmes pour les hommes et pour les femmes.

La population active féminine est constituée essentiellement de femmes occupées (85 %). Les femmes se déclarant à la recherche d'un emploi représentent 15 % de la population active féminine. Les femmes occupées au moment du

14. SMIC : 8 000 DA (dinars algériens).

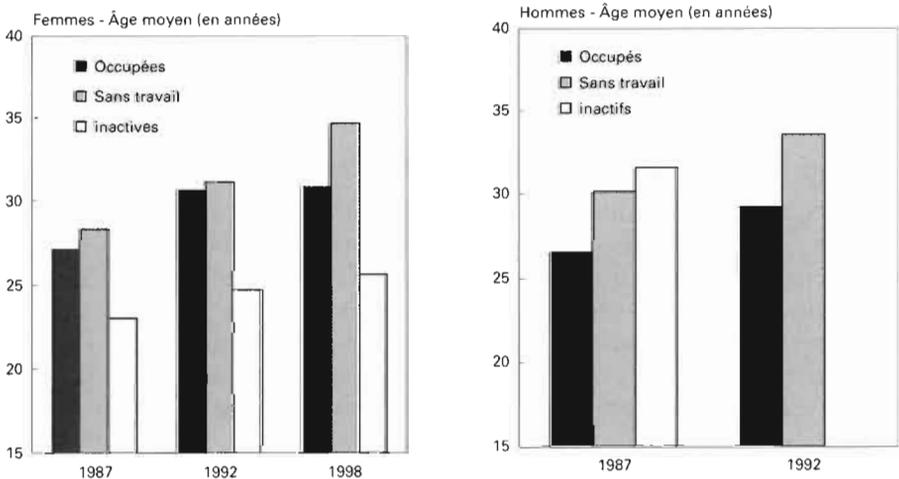
15. Extrait d'entretiens effectués en septembre/octobre 2004 auprès de la population algérienne sur le thème du mariage et du divorce. Les transcriptions et les analyses ne sont pas encore disponibles pour être analysées plus en détail dans ce travail.

16. La situation individuelle comprend les catégories suivantes : occupées, sans travail ayant déjà travaillé, sans travail n'ayant jamais travaillé, femmes au foyer, étudiants/écoliers, retraités/pensionnaires, autres). Les trois premières catégories forment la population active et les autres la population non active.

recensement se marient en moyenne à 27 ans et celles qui sont au chômage se marient environ 1 an plus tard (28,3 ans). Celles qui recherchent un premier emploi sont celles qui retardent le plus tard leur entrée en première union (29 ans). De même, alors que près de 6 femmes au chômage sur 10 sont encore célibataires à 25-29 ans, celles qui sont au foyer sont à plus de 80 % déjà mariées à cet âge (fig. 8).

Quant à la population non active féminine, elle représente plus de 92 % de la population féminine âgée de 15 ans et plus et est majoritairement constituée de femmes au foyer (plus de 82 %). La femme au foyer se marie plus tôt (23 ans), soit plus de 4 ans avant la femme active (27,3 ans), que cette dernière soit occupée (27,1 ans) ou chômeuse (28,3 ans). Cette situation traduit la réalité de la société algérienne qui associe à la femme mariée plusieurs rôles qu'elle doit nécessairement assumer parallèlement à sa carrière professionnelle. Elle est à la fois une épouse (dont le travail est soumis à l'autorisation « informelle » du mari), une mère (les soins et l'éducation des enfants en bas âge n'est pas pris en charge par l'État, donc une femme ayant des enfants sacrifie le plus souvent sa carrière professionnelle pour s'occuper de ses enfants) et enfin la femme doit assumer son rôle de belle-fille (situation très conflictuelle, notamment pour les femmes qui travaillent, entre la belle-mère et la belle-fille, concernant la gestion quotidienne des tâches ménagères car ces deux femmes cohabitent le plus souvent dans un même logement). Dès lors, après le mariage, face à toutes les difficultés liées à la conciliation de ces différentes responsabilités, la femme sort le plus souvent du marché du travail. Et même si par la suite, la femme entreprend informellement une activité rémunératrice, elle se déclare le plus souvent femme au foyer, faisant ainsi partie de la population non active.

Fig. 8 – Âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes selon la situation individuelle, d'après le recensement de 1987



Contrairement aux femmes, les hommes non actifs se marient plus tard que les hommes actifs (31,5 ans contre 28,8 ans respectivement). La catégorie non active est très différente chez les hommes. D'une part, elle constitue moins de 20 % des hommes de 15 ans et plus et, d'autre part, elle regroupe essentiellement des étudiants/écoliers (53 %) et des retraités pensionnaires (près de 20 %).

Les hommes au chômage se marient en moyenne à 30 ans. Ceux qui sont occupés se marient au contraire 1 an plus tôt que la moyenne générale (26,5 ans). Et comme chez les femmes, ce sont les chômeurs à la recherche d'un premier emploi qui retardent le plus le premier mariage (32 ans). Près de 7 hommes sur 10 sont encore célibataires à 25-29 ans dans cette catégorie alors que chez les occupés, plus de la moitié sont déjà mariés à cet âge [Ouadah-Bedidi, 2004]. Nous avons également exploité les données du questionnaire ménage de l'enquête Papchild 1992. Nous avons ainsi calculé des âges moyens au premier mariage des hommes et des femmes selon la situation individuelle. Les résultats obtenus confirment les observations faites sur les données de recensement. D'une part, les femmes occupées se marient 6 ans plus tard que celles qui restent au foyer et les hommes au chômage se marient 4 ans plus tard que les hommes occupés. D'autre part, les âges moyens au premier mariage ont augmenté dans toutes les catégories. Les femmes enquêtées en 1992 qui avaient travaillé avant de se marier ont retardé de 3 années leur mariage lorsqu'elles ont utilisé l'argent pour préparer leur trousseau.

Si l'exercice d'un premier emploi constitue le premier obstacle financier au mariage, les coûts très élevés des prestigieuses cérémonies de mariage nécessitant de longues années d'épargne [Bensalem et Locoh, 2001] que le jeune couple doit assumer (les filles, en préparant leur trousseau et le défilé de la mariée, et le garçon en équipant le nouveau ménage et prenant en charge les frais de cérémonie) contribuent fortement au retard de la mise en union.

Combien ça peut coûter un mariage ? Faramineuses, déjà la location de la salle c'est 40 000 dinars, la salle la plus minable en après midi, parce qu'en soirée, ça va à 80 000 dinars. C'est juste la salle, sans compter tout ce qui est gâteaux machins et tout. Donc, c'est des millions, c'est des millions que les gens dépensent pour un mariage. Cinquante millions facile pour un mariage, un mariage minable, un mariage de 1^{re} catégorie. Les plus pauvres peuvent s'endetter pour... (Enseignante au lycée, 38 ans, célibataire).

La crise du logement retarde la mise en union

À ces difficultés grandissantes des jeunes à trouver un emploi, de faire des économies pour faire face aux dépenses liées au mariage, il faut ajouter, bien sûr, un autre problème aussi important : celui de la crise du logement [Guetta, 1990], qui contraint les jeunes à retarder de plus en plus leur mariage dans la perspective d'une résidence indépendante du domicile parental. Ainsi, d'après l'enquête Papchild de 1992, les femmes qui se sont installées avec leur conjoint dans une maison indépendante après le mariage s'étaient mariées en général plus tard que celles qui se sont installées chez la belle-famille. L'écart est de deux ans en moyenne et atteint même 3 ans chez les femmes âgées de 35 à 39 ans [Ouadah-

bedidi, 2004]. Les difficultés à acquérir un logement indépendant chez les plus jeunes générations expliquent le fait qu'une partie d'entre elles finissent par se marier et corésider avec les parents, dans l'attente de trouver un logement. Par ailleurs, ce qui rend l'effet de la crise du logement aussi important sur le recul de l'âge au mariage, c'est que de plus en plus de jeunes, une fois mariés, aspirent à vivre en ménage nucléaire, loin des parents. Autrefois, la question du lieu de résidence du couple après le mariage ne se posait pas. Traditionnellement, les femmes une fois mariées allaient vivre chez les beaux-parents qui réservaient une chambre pour le nouveau couple. Aujourd'hui, lors des demandes en mariage, les parents de la fille posent souvent en condition le logement indépendant. Cette nouvelle conception de la résidence indépendante après le mariage est un indicateur assez significatif de l'évolution des mentalités en Algérie.

L'évolution des mentalités

Les contraintes liées à la scolarisation et aux difficultés financières des jeunes exercent certes des effets mécaniques, parfois même directs, mais ils ne peuvent agir que s'ils sont accompagnés d'une évolution des comportements et des mentalités. Il y a une rupture avec les comportements traditionnels. Les changements socio-économiques ont amené les gens à réfléchir davantage avant de s'engager dans le mariage. Les jeunes sont plus conscients des responsabilités qu'ils auront à assumer une fois mariés. Cette prise de conscience les pousse à retarder de plus en plus l'âge d'entrée en union.

Conclusion

Les transformations qui affectent l'institution du mariage en Algérie sont très profondes. Il s'agit en fait d'une des normes sociales les plus importantes. Valorisé traditionnellement, notamment pour les femmes, et religieusement, le mariage subit aujourd'hui toute une série de mutations qui bouleverseront, sans nul doute, tout l'équilibre de la société et de la famille en général. Le calendrier de la primo-nuptialité en Algérie a connu une transformation radicale. On est passé d'un mariage précoce, il y a une trentaine d'années, à un mariage très tardif : l'âge moyen au premier mariage ayant reculé de près de 12 ans chez les femmes et de 10 ans chez les hommes entre 1966 et 2002. Quelle est l'ampleur de ces changements et comment expliquer cette remarquable hausse de l'âge au mariage dans une société qui n'autorise la pratique sexuelle que dans le cadre légal du mariage et lorsque l'âge minimum légal au mariage est fixé à 18 ans pour les filles et 21 ans pour les garçons soit 12 ans de moins que l'âge moyen observé en 2002 ?

Cette hausse spectaculaire de l'âge au premier mariage ne s'est pas limitée aux grandes villes et métropoles du pays. L'analyse géographique de ces changements durant la période 1966-1998 a révélé qu'ils touchent l'ensemble du pays aussi bien au Sud qu'au Nord avec, cependant, une permanence des variations géographiques de la primo-nuptialité féminine. En effet, depuis 1966, l'âge au mariage des femmes partageait l'Algérie en deux : le Sud avec une nuptialité précoce et le Nord où les

comportements sont moins traditionnels, avec des âges au mariage beaucoup plus élevés. Chez les hommes, en revanche, le retard dans le calendrier de la nuptialité s'est accompagné d'une modification dans les contrastes régionaux observés il y a trente ans où les âges au mariage les plus faibles se trouvaient dans les zones rurales des hauts plateaux et de la côte. De 1966 à 1998, l'âge au mariage des hommes a augmenté, mais beaucoup plus dans le nord que dans le sud. L'analyse de ces variations géographiques a révélé que ces évolutions sont fortement liées au contexte socio-économique et culturel : l'urbanisation, l'instruction (plus particulièrement celle des femmes), mais aussi, au confort du logement, à la place de l'activité agricole, etc.

Le retard de l'âge au mariage des femmes est lié dans un premier temps à l'expansion de la scolarisation qui prolonge la durée de leurs études et par voie mécanique retarde le moment d'entrer en union. Mais bien plus que cet effet de retard mécanique, l'instruction entraîne aussi un fort désir d'émancipation des femmes qui aspirent de plus en plus à choisir librement leur futur conjoint, et surtout à réaliser une carrière professionnelle avant de se marier. Toutefois, si la scolarisation des femmes, avec son double effet (mécanique et émancipateur), a rendu possible ce recul du premier mariage, les conditions économiques que l'absence de données adéquates ne permet malheureusement pas d'appréhender dans une analyse plus récente, sont également déterminantes. En effet, du côté des hommes, il devient de plus en plus difficile de trouver un emploi du fait de l'augmentation continue du chômage, ce qui compromet les projets d'installation pour un nouveau ménage. Les difficultés financières vont pousser de plus en plus les jeunes à retarder le mariage.

Au chômage s'ajoute la crise du logement qui est aussi un frein puissant à l'installation en couple. Elle oblige de nombreuses personnes à vivre dans le même logement que les parents et compromet l'intimité des jeunes couples qui sont contraints d'y cohabiter. C'est une autre limite au mariage des enfants. Les jeunes couples aspirent de plus en plus à vivre en famille nucléaire, mais avec la crise de logement, certains vont finir par se marier et habiter chez les parents du mari et d'autres vont rester célibataires plus longtemps. Enfin, il faut ajouter le coût très élevé du mariage qui nécessite de longues années d'épargne.

Toutefois, en plus de toutes ces contraintes socio-économiques, la perception même que les individus ont du mariage a probablement changé et modifié leurs aspirations. Tous les facteurs que nous avons cités n'auraient pas pu, seuls, amener l'âge moyen au mariage au niveau auquel il est arrivé aujourd'hui si des changements profonds dans les mentalités ne les avaient accompagnés. Ainsi, pendant des décennies, les jeunes filles étaient déscolarisées dès que se présentait un prétendant. Aujourd'hui, les parents exigent des prétendants que leur fille puisse exercer un travail après son mariage et finir ses études supérieures si elle le souhaite. Plus encore, les hommes et les mères qui sont à la recherche d'une belle-fille, préfèrent aujourd'hui des jeunes filles qui ont un travail rémunéré.

Ce n'est pas une désaffection pour le mariage, pour lequel il n'existe pas de substitut dans la société algérienne, mais plus le report d'une échéance. Il reste à

savoir quelles conséquences aura ce report de l'âge au mariage sur le marché matrimonial et en particulier sur le célibat définitif des femmes. Cette catégorie qui était exceptionnelle en Algérie, mais aussi dans l'ensemble des pays arabo-musulmans, [Fargues, 2000] est en train de prendre de l'ampleur. Verra-t-on cette population augmenter comme jamais auparavant, ou bien assistera-t-on à l'apparition d'autres formes de mariages : unions libres, comme c'est le cas en Afrique ou en Occident, ou mariages temporaires ou d'essai ? Ces nouveaux comportements vis-à-vis du mariage et les changements dans le calendrier et l'intensité de la nuptialité en Algérie sont intenses, leurs conséquences sur la vie conjugale et familiale sont encore inconnues.

BIBLIOGRAPHIE

- AARDES [1977], *Le Mariage : Lieu d'un rapport entre famille et société*, Alger, t. 1 et 2, 254 p. et 183 p.
- BENSALEM L. et LOCOH Th. [2001], « Les transformations du mariage et de la famille », in Jacques Vallin et Thérèse Locoeh (dir.), *Population et développement en Tunisie : la métamorphose*, Tunis, Cérès Éditions, 800 p.
- BOUTEFNOUCHENT M. [1982], *La famille algérienne : Évolution et caractéristiques récentes*, Alger, SNED, 316 p.
- BOURAYOU M. et BELHADDRI R. [2000], *Islam, législation et démographie en Algérie*, Alger, CENEAP, 143 p.
- BRAHIMI R. et OUADAH Z., [1992], *La nuptialité algérienne à travers l'état matrimonial*, Alger, ONS, coll. « Statistique », n° 50. 215 p.
- FARGUES Ph. [1986], « Un siècle de transition démographique en Afrique méditerranéenne », *Population*, n° 2.
- FARGUES P. [1987], « La démographie du mariage arabo-musulman, tradition et changement », *Maghreb Machrek*, n° 116, p. 59-73.
- FARGUES Ph., 1987, « Générations arabes. L'alchimie du nombre », Fayard, 2000, 349 p.
- GUETTA M. et MEGDICHE C. [1990], « Familles, urbanisation et crise du logement en Algérie », *Sociétés contemporaines*, n° 3, p. 95-115.
- HAJNAL J. [1953], « Age at Marriage and Proportions Marrying », *Population studies*, n° 2, p. 111-136.
- ONS [1993], *Recensement général de la population et de l'habitat de 1987. Données synthétiques par Wilaya*, Alger, ONS, coll. « Statistiques », n° 54, série Résultats n° 05, 180 p.
- ONS [1994], *Enquête Algérienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant, 1992. Rapport principal*, Alger, ONS, 256 p.
- ONS [1999], *Recensement général de la population et de l'habitat 1998. Les principaux résultats du sondage au 1/10^e*, Alger, ONS, coll. « Statistiques », n° 80, série Résultats n° 01, 180 p.
- ONS [2001a], *Annuaire statistique de l'Algérie, résultats 1997-1999*, Alger, Office national des statistiques, Annuaire n° 19, 372 p.
- ONS [2001b], *Natalité, fécondité et reproduction des femmes algériennes à travers les résultats exhaustifs du RGPH 1998*, Alger, Office national des statistiques, Données statistiques, n° 332, 99 p.
- ONS [2004], *Enquête Algérienne sur la Santé de la famille, 2002. Rapport principal*, Alger, ONS, 374 p.

- OUADAH-BEDIDI Z. [2004], « Baisse de la fécondité en Algérie : Transition de développement ou transition de crise ? », sous la dir. de Thérèse Locoh, Paris, 2004, 2 vol., XXXIII-710 p.
- OUADAH-BEDIDI Z. et VALLIN J. [2003], « Écarts d'âge entre conjoints en Algérie : évolution depuis 1966 et disparités régionales », *European journal of population (Revue européenne de démographie)*, vol. 19, n° 3, 2003, p. 279-302.
- OUADAH-BEDIDI Z. et VALLIN J. [2000], « Maghreb : la chute irrésistible de la fécondité », *Population et société*, n° 359, p. 1-4.
- TABUTIN D. et VALLIN J. [1977], « Nuptialité », in *Sources et analyse des données démographiques : application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar ; Troisième partie, édition partielle*, Paris, INED, INSEE, Ministère de la Coopération, ORSTOM, 1974, p. 5-56.
- VALLIN J. [1973a], « Facteurs socio-économiques de l'âge au mariage des femmes algériennes », *Population*, vol. 28, n° 6, p. 1171-1177.
- VALLIN J. [1973b], « Âge moyen au mariage des hommes et des femmes en Algérie : étude comparative des variations géographiques », Oran, CNRES, juillet 1973, 14 p.
- VALLIN J. [1975], « Variations géographiques de l'âge moyen au premier mariage des femmes algériennes », *Revue Tunisienne de Sciences Sociales*, n° 32-35, p. 372-397.
- YAAKOUBD A. [2002], « Mutations démographiques et changements au niveau des ménages : analyse comparative entre Maroc et Algérie », in *Vivre plus longtemps, avoir moins d'enfants, quelles implications ?*, Actes du 10^e colloque international de l'AIDELF, 10-13 octobre 2000, Byblos, Liban ; Paris, PUF, p. 267-276.

Annexe 1
Âges moyens au 1^{er} mariage des hommes et des femmes par wilaya
(classés par ordre croissant de l'âge moyen des femmes en 1998)

Wilaya	1987		1998		Évolution (%) de 1987 à 1998	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Illizi	27,6	20,5	30,7	24,0	11,2	17,1
Djelfa	24,9	19,6	28,5	24,4	14,5	24,5
El oued	25,8	20,6	28,7	24,4	11,2	18,4
Ghardaia	25,8	21,2	28,6	24,6	10,9	16,0
Tamanghasset	27,3	20,4	30,7	24,6	12,5	20,6
Adrar	26,2	20,2	30,1	24,8	14,9	22,8
Bordj bou argeridj	25,5	21,6	28,9	25,1	13,3	16,2
Ouargla	26,3	21,1	29,8	25,3	13,3	19,9
Tindouf	28,0	20,8	31,1	25,4	11,1	22,1
M'sila	25,7	21,1	29,3	25,5	14,0	20,9
Laghouat	27,4	22,3	30,1	25,7	9,9	15,2
El bayadh	27,5	21,8	30,3	26,0	10,2	19,3
Biskra	27,0	23,0	29,9	26,2	10,7	13,9
Tiaret	26,6	22,0	30,2	26,2	13,5	19,1
Naama	27,8	22,5	30,9	26,3	11,2	16,9
Relizane	26,4	22,2	30,3	26,4	14,8	18,9
Setif	26,4	22,6	29,9	26,5	13,3	17,3
Tissemsilt	25,9	21,1	30,5	26,6	17,8	26,1
Tebessa	27,2	23,0	30,6	26,8	12,5	16,5
Mostaganem	27,0	23,0	30,9	26,9	14,4	17,0
Saida	27,4	22,5	30,9	26,9	12,8	19,6
Chlef	26,0	22,5	29,9	27,0	15,0	20,0
Bechar	28,1	22,9	31,6	27,1	12,5	18,3
Mascara	27,6	22,9	31,4	27,2	13,8	18,8
Batna	27,0	23,5	30,4	27,2	12,6	15,7
Medea	26,2	22,0	30,6	27,2	16,8	23,6
Oum el bouaghi	27,4	24,4	30,2	27,3	10,2	11,9
Bejaia	26,6	22,2	31,4	27,3	18,0	23,0
Khenchla	27,4	23,9	30,2	27,4	10,2	14,6
Bouira	26,7	22,5	30,8	27,4	15,4	21,8
Tlemcen	28,7	24,4	32,0	27,6	11,5	13,1
Souk ahras	27,6	24,0	31,0	27,6	12,3	15,0
Ain defla	26,8	22,8	30,7	27,6	14,6	21,1
Mila	27,5	24,4	30,6	27,9	11,3	14,3
Blida	28,7	24,7	31,7	28,1	10,5	13,8
Tipaza	28,1	24,7	31,7	28,1	12,8	13,8
Sidi bel abbes	28,5	23,4	32,5	28,1	14,0	20,1
Oran	29,2	25,1	32,5	28,3	11,3	12,7
Ain timouchent	29,1	24,6	32,8	28,4	12,7	15,4
Guelma	28,6	25,5	31,5	28,4	10,1	11,4
El tarf	28,0	24,6	31,7	28,7	13,2	16,7
Tizi ouzou	27,6	23,3	32,6	28,8	18,1	23,6
Skikda	28,8	25,2	32,2	29,0	11,8	15,1
Constantine	29,2	26,2	32,4	29,1	11,0	11,1
Jijel	27,7	24,1	32,0	29,1	15,5	20,7
Annaba	29,5	26,0	32,6	29,1	10,5	11,9
Boumerdes	29,2	25,0	33,0	29,1	13,0	16,4
Alger	30,7	27,2	33,4	29,9	8,8	9,9
Algérie entière	27,7	23,7	31,3	27,5	13,0	16,0

Source : Calculés à partir des données de recensements.

